



ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE D'UNITÉ D'ACCRÉDITATION

SREM - Syndicats regroupés des employé(e)s municipaux
(Brigadiers scolaires)
SCFP – Section locale 306

Secteur de Brossard

Date : 10 septembre 2025

Heure : 18 h

Endroit : Centre socioculturel Alphonse-Lepage
7905, avenue San Francisco
Brossard QC J4X 2A4

Procès-verbal

Le conseiller en soutien aux ventes et au développement des affaires et représentant en épargne collective pour Desjardins Cabinet de services financiers inc., Lucas Valero, présente brièvement la Caisse Desjardins du Réseau municipal ainsi que les formations, produits et conseils financiers offerts aux membres du secteur municipal. Il en profite également pour informer les membres qu'ils ont reçu cette semaine un sondage pour bien cerner les besoins financiers des employés du milieu municipal.

CONSTAT DU QUORUM

Le quorum est atteint. Vingt-quatre (24) membres sont présents à l'ouverture de la séance. Le quorum atteindra jusqu'à vingt-cinq (25) membres, mais un (1) membre quittera l'assemblée avant la tenue du vote.

1. MOT DE BIENVENUE ET PRÉSENTATION DES OFFICIERS

La présidente, Karine Laprise, se présente et elle amorce la rencontre en souhaitant la bienvenue aux membres présents et en les remerciant de leur présence à l'assemblée.

Karine Laprise présente les officiers syndicaux présents : France Marcil, agente aux affaires syndicales; Neima Ahmed, trésorière; Stéphanie Morin-Lainey, archiviste; Christine Maheux, vice-présidente; Richard Béland, délégué syndical; Daniel Brunelle, membre du comité de négociation et Simon Beaulieu, conseiller syndical du Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP).

Karine Laprise poursuit avec les membres qui composent le comité de négociation : Karine Laprise, présidente; Christine Maheux, vice-présidente; Jean-François Tremblay, directeur; Richard Béland, délégué syndical; Daniel Brunelle, membre; et Simon Beaulieu, conseiller syndical du SFCP.

2. LECTURE DE L'ÉNONCÉ SUR L'ÉGALITÉ DU SFCP NATIONAL

L'*Énoncé sur l'égalité* du SFCP National n'est ni projeté sur écran ni lu aux membres étant donné que les membres y ont eu accès via le site Web. De plus, les personnes qui assistent à l'assemblée en présentiel ont pu en prendre connaissance sur un enrouleur publicitaire à l'entrée de la salle.

La présidente résume l'*Énoncé sur l'égalité* du SFCP National en mentionnant que tous les échanges en assemblée doivent être guidés par les principes de dignité, d'égalité et de respect pour demeurer dans la convivialité, et ce, tout en étant exempts de discrimination et de harcèlement.

3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est projeté sur écran et la présidente lit l'ordre du jour.

Aucune modification n'est demandée étant donné qu'aucun autre sujet que ceux mentionnés sur l'ordre du jour ne pourra être discuté tel que stipulé dans l'article 5.02.03 c) des *Statuts et règlements*.

Karine Laprise propose d'adopter l'ordre du jour tel que proposé, appuyée par Sylvie Brousseau.

ADOPTÉ à la majorité

4. LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE D'UNITÉ D'ACCRÉDITATION DU 10 MAI 2023

Karine Laprise demande la dispense de lecture du procès-verbal du 10 mai 2023, appuyé par Normand Lavoie.

ADOPTÉE à la majorité

Aucune modification n'est demandée.

André Fournier propose d'adopter le procès-verbal de la rencontre du 10 mai 2023 tel que proposé, appuyée par Richard Béland.

ADOPTÉ à la majorité

5. PRÉSENTATION DU CAHIER DES CHARGES EN VUE DE LA NÉGOCIATION DE LA CONVENTION COLLECTIVE

Richard Béland remercie à son tour les membres de leur présence ce soir. Il explique que le cahier des charges est le produit de :

- Demandes énoncées via le sondage qui a été réalisé l'an passé;
- Discussions entre le délégué syndical et les brigadier(ère)s scolaires du secteur;
- Demandes inspirées de la consultation d'autres conventions collectives;
- Réunions et conseils des officiers syndicaux et du conseiller syndical.

Christine Maheux mentionne que la convention collective des brigadiers scolaires est échue depuis le 31 décembre 2023.

Elle ajoute que le dépôt du cahier des charges est prévu le 11 septembre 2025, soit demain.

Elle présente le cahier des charges et elle encourage les membres à poser leurs questions lors de la période de questions.

Le conseiller syndical, la présidente et le délégué syndical appuient la vice-présidente dans ses explications et exemples.

Les prochaines étapes sont énoncées :

- Dépôt des cahiers des charges (Ville et syndicat);
- Calendrier de rencontres de préparation et de séances paritaires de négociation des textes normatifs, puis du volet monétaire;
- Communication aux membres de l'avancement de la négociation par le biais de bulletins *Info-Négo* (ex. : informer les membres quant à l'ambiance de négociation et non sur les gains ou acquis);
- Entente de principe ou offre de la Ville présentée aux membres en assemblée et vote des membres sur le projet;
- Retour à la table de négociation si refus de l'offre ou de l'entente par les membres;
- Adoption de la convention collective par le conseil de ville suivant l'acceptation par les membres;
- Signature officielle de la convention collective suivant l'acceptation par les membres;
- Rétroactivité dans les X nombre de jours suivants la signature officielle

6. PÉRIODE DE QUESTIONS

Les membres posent des questions sur les notions et les articles suivants :

- Art. 3 : Droits et obligations des parties (accueil syndical des membres : problématique à adresser à la Ville quant à l'accès à l'horaire des remplaçants)
- Art. 7.11 : Arbitrage médical (chômage versus aucun salaire en jeu)
- Art. 15 : Congés fériés (modalités)
- Art. 16 : Congés mobiles (aucune mention équivaut au statu quo, mais nous sommes en demande pour bonifier le nombre, c'est une omission de notre part, mécanisme de prise de congés mobiles et balance payée au prorata en septembre suivant; et modalités en cas de prise de retraite pendant l'été)
- Art. 18 : Congés annuels (transposition en pourcentage et équité avec les cols blancs)

- Art. 21.27 Obligations familiales (ajout de deux [2] journées rémunérées et application aux remplaçants qui n'ont aucune banque)
- Art. 23 : Horaires de travail (cas des brigadiers qui sont régis par deux [2] commissions scolaires différentes, nombre d'heures garanties versus chômage, nombre d'heures travaillées versus nombre d'heures payées; et reconnaissance du temps de transport et des nombreux déplacements journaliers)
- Art. 23.02 : Remplacements (dispositions pour le statut de remplaçant, dispositions de prise de congés pour les réguliers)
- Art. 26 : Formation et perfectionnement (horaire et période des formations, et pertinence des formations)
- Art. 28 : Vêtements (application de la clause versus le statut et dispositions de la récurrence du remboursement)
- Art. 31 : Salaires (équité salariale avec la grille salariale des cols blancs [sans échelon], taux horaire, augmentations salariales en pourcentage équité avec cols blancs et clause d'indice des prix à la consommation [IPC])
- Art. 33 : Rétroactivité (moment du paiement)
- Art. 34 : Durée de la convention (variable selon l'entente et la loi stipule un minimum de cinq [5] ans dans le milieu municipal)
- Autres articles qui ont suscité un questionnement ou des commentaires : Prime de reconnaissance d'ancienneté (nouvel article et demande syndicale de semaine de reconnaissance des brigadiers scolaires)
- Notion abordée : Définition d'un cahier des charges (souhaits et demandes) et de sa pertinence (amélioration progressive du contrat de travail et obtention partielle des demandes syndicales), pénurie de main-d'œuvre (rendre les emplois attractifs par le salaire et les heures garanties), et congés pédagogiques (différents selon les commissions scolaires).

7. VOTE CONCERNANT L'ADOPTION DU CAHIER DES CHARGES ET DESTRUCTION DES BULLETINS DE VOTE

Normand Lavoie propose de voter sur l'adoption du cahier des charges, appuyé par Régis Paradis.

Un vote secret et anonyme est proposé aux membres.

ADOPTÉ à la majorité

Pour : Vingt-quatre (24) membres

Contre : Aucun (0) membre

Les vingt-quatre (24) membres présents ont voté à cent pourcent (100 %) en faveur de l'adoption du cahier des charges.

Aucun des vingt-quatre (24) membres présents n'a voté en défaveur de l'adoption du cahier des charges.

ADOPTÉ à l'unanimité

Régis Paradis propose de détruire les bulletins de vote, appuyée par Josée Dutil.

ADOPTÉ à la majorité

8. PAROLE AUX MEMBRES

Aucun membre ne prend la parole.

9. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Les membres sont invités au barbecue organisé par la section locale le 25 septembre prochain.

France Daigneault propose de lever de l'assemblée, appuyé par Normand Lavoie.

La séance est levée à 19 h 46.

ADOPTÉE à l'unanimité

Karine Laprise
Présidente

Stéphanie Morin-Lainey
Archiviste